



Association des Avocats Conseils d'Entreprises - Jeunes Avocats

114, 116, avenue de Wagram • 75017 • Paris

Tel. 01.47.66.30.07 • Fax. 01.47.63.35.78

e-mail : ace@avocatline.com - web : www.avocats-conseils.org

C O L L O Q U E

j e u d i 2 4 m a i 2 0 0 7

AVOCATS, CHEFS D'ENTREPRISES ET CONSEILS DE CHEFS D'ENTREPRISES :

UNE DEFENSE ASSUREE !

Ce colloque est éligible au titre de la formation
professionnelle continue des avocats.



Dans les salons de La Mondiale

22, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

16 h 45 : Accueil des participants
 17 h 00 : Ouverture des travaux
 19 h 00 : Clôture du colloque
 19 h 15 : Dédicace du livre «Accompagner le chef d'entreprise en difficulté» d'Agnès Bricard.
 Dégustation autour d'un buffet de grands crus classés de Saint-Emilion :
 Château Larmande et Château Soutard : Domaine La Mondiale.

Introduction

- **Bénédicte Bury**, Avocat au Barreau de Paris, B. MOREAU AVOCATS, Président ACE-JA, Vice-Président Conseil régional Paris,
- **Gilles Baudoin**, Délégué Général de LA MONDIALE

1^{ère} partie : Le mandataire social : Quelle responsabilité civile personnelle ?

Présidee par **Agnès Bricard**, Présidente d'honneur du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Paris Ile-de-France, Expert-Comptable diplômée, Commissaire aux Comptes, Conseil expert-financier

I - Présentation du cadre juridique par **Thierry Montéran**, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet UGGC & Associés, Président de la Commission Entreprises en difficultés de l'ACE.

La mise en oeuvre de la responsabilité des dirigeants :

- Les risques de mise en cause
- L'étendue du risque
- La mise en oeuvre des actions.

II - Etre dirigeant c'est prendre des risques maîtrisés - Par **Patrice Robin**, AIG EUROPE – en partenariat avec VERLINGUE

A - La solution assurance

1- Les garanties 2 - Les assurés 3 - Les exclusions 4 - Les sinistres et la gestion avec un exemple

B - Les mesures de prévention préconisées.

2^{ème} partie : Le mandat ad hoc, Réflexes et solutions pour assurer la réussite de cette étape

Présidee par **Thierry Montéran**, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet UGGC & Associés, Président de la Commission Entreprises en difficultés de l'ACE.

Grand témoin : **Agnès Bricard**, Présidente d'honneur du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Paris Ile-de-France, Expert-Comptable diplômée, Commissaire aux Comptes, Conseil expert-financier

I - Mandat ad hoc : Prévention des difficultés d'entreprise par la négociation

Par **Nicolas Herzog**, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet VAUGHAN

- Introduction : bref rappel historique sur l'origine de cette procédure
- Cas d'ouverture du mandat ad hoc
- Choix du mandataire ad hoc
- Rémunération du mandataire ad hoc
- Mission du mandataire ad hoc
- Intérêts et inconvénients du mandat ad hoc

II – Mutualiser la Prévention des Difficultés des Entreprises dans le cadre d'un contrat d'assurance

Par **Patrice ROBIN**, AIG EUROPE – en partenariat avec VERLINGUE

- Quel est le cadre de la garantie Fonds de Prévention – Mieux vaut prévenir : un des rôles essentiels des assureurs
- Les modalités d'utilisation du fonds de prévention
- La solution assurance et à quel prix

Conclusion

Par **Corinne Chene-Havas**, Avocat au Barreau de Paris.